

## **EXTRAIT du REGISTRE**

### **des Délibérations du Conseil Municipal**

\*\*\*\*\*

**OBJET :** Convention de mise à disposition à HBA des installations sportives communales du « Complexe sportif »

Séance du 29 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-neuf mars à dix-huit heures et trente-neuf minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-trois mars deux mille vingt-trois.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 20**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BOURGEOIS Didier, BOYER Corinne, BROCHET Olivier, CHAPUIS Gérard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERILLAT Marie-Hélène, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 8**

BORGEOIS Joël pouvoir à Monsieur Alexandre LALLEMENT  
CORTINOVIS Bernard pouvoir à Monsieur Jean-Michel CYVOCT  
FORAY Gaëlle pouvoir à Madame Corinne BOYER  
LYAUDET (MARIN) Jessie pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ  
LYAUDET Stéphane pouvoir à Madame Claire BILLON BERTHET  
MARTINE Christine pouvoir à Monsieur Gilbert LEMOINE  
PERNOD BEAUDON Stéphanie pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS  
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 1**

GUILLERMET Maria

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit : 20 présents et 8 pouvoirs - 28 votants**

**VU** la délibération du n°2022-109 du 29/06/2022 acceptant la Convention de mise à disposition à HBA des installations sportives communales du « Complexe sportif »

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la signature de la convention de mise à disposition des installations sportives communales du « Complexe sportif » en faveur de Haut-Bugey Agglomération pour l'exercice de sa compétence d'exploitation du Centre Européen de stages et séjours sportifs. Cette convention cadre fixe les principes fondateurs de la mise à disposition des installations sportives du complexe.

Une convention d'application doit fixer les conditions précises d'utilisation et d'entretien, des sites mis à disposition, entre les 2 parties.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée la convention d'application entre Haut-Bugey Agglomération et la Commune qui fixe les modalités de gestion de la tonte des espaces verts du complexe sportif (annexée à la présente délibération). Cette convention est établie pour une durée de 1 an, renouvelable 5 fois par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et expirera le 31 décembre 2028.

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCEPTE** la convention de gestion de la tonte des espaces verts du complexe sportifs, pour une durée de 1 an, renouvelable 5 fois par tacite reconduction à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2022 et expirera le 31 décembre 2028, annexée à la présente délibération ;
- **DIT** que les dépenses seront comptabilisées sur le budget 2023 du budget général :
  - o pour le remboursement de frais de personnel mis à disposition par HBA au chapitre 012 – compte 6216 « personnel affecté par le GFP de rattachement »
  - o pour le remboursement de frais de matériel et consommables à HBA au chapitre 011 – compte 62876 « remboursements de frais au GFP de rattachement »
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à ce dossier ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN



PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 17/04/2023

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20230329-DE-2023-03-28-DE  
Date de télétransmission : 07/04/2023  
Date de réception préfecture : 07/04/2023